

SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 AVRIL 2015

Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC)
Société anonyme au capital de 2 102 184 euros
Siège social : 1 Espace Lucien Barrière 06400 CANNES
695 720 284 R.C.S. CANNES

Sommaire

	Pages
Déclaration des personnes responsables	2
Rapport semestriel d'activité	3
Comptes consolidés et annexe	9
Rapport des Commissaires aux Comptes	37

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du Rapport financier Semestriel

Monsieur Alain Fabre, Directeur Général, nommé le 19 décembre 2008, avec effet au 19 janvier 2009. Mandat renouvelé le 5 janvier 2012.

Attestation

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Contact Investisseurs

Responsable de l'information, de la communication financière et des relations avec les actionnaires

Monsieur Alain Boivert, Directeur Administratif et Financier

Téléphone : 04.92.98.78.00

Télécopie : 04.92.98.78.79

1, Espace Lucien Barrière

06400 Cannes

SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 AVRIL 2015 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Situation économique

Le chiffre d'affaires du Groupe au 30 avril 2015 s'établit à 41,6 millions d'euros, contre 41,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hébergement enregistre une baisse de 5,5% par rapport au premier semestre 2014 avec un taux d'occupation quasi stable (49,8% contre 49,4% au premier semestre 2014) mais des recettes moyennes par chambre en diminution (211,2€ contre 222,6€ au premier semestre 2014).

Les tendances baissières de l'activité machines à sous se poursuivent avec une diminution du produit brut de 6,4% compensée par la progression du produit brut des jeux de table liée à un premier semestre favorable sur le casino Les Princes.

Dans ces conditions, l'excédent brut d'exploitation est de -1,2 million d'euros contre -1,6 million d'euros l'exercice précédent (EBE retraité, voir note 1A des comptes consolidés).

CICE

La SFCMC a préfinancé en mars 2015, auprès de la BPI, le CICE 2015 avec une quotité de 85%, soit 1 040 K€.

Fiscalité des casinos

La loi de finance rectificative pour 2014 votée par l'Assemblée Nationale en lecture définitive le 18 décembre 2014 prévoit plusieurs modifications du régime fiscal des prélèvements opérés sur le produit brut des jeux des casinos. Ces modifications concernent, pour la plupart, les exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2014 et sont les suivantes :

- Suppression des prélèvements fixes perçus au profit de l'Etat ;
- Suppression des recettes supplémentaires désignées sous l'expression « Prélèvement à employer » (PAE) ;
- Mise en œuvre d'un nouveau barème du prélèvement progressif, selon un décret à paraître (modalité rétroactive au 1^{er} novembre 2014) ;
- Instauration d'un abattement de 6,5% appliqué sur l'assiette du prélèvement progressif sur le produit des jeux de table non électroniques ;
- Report de la date limite de paiement des prélèvements du 5 au 24 du mois suivant ;
- Remplacement de l'abattement supplémentaire pour l'organisation de manifestations artistiques de qualité par un crédit d'impôt (modalité applicable pour les manifestations organisées à compter du 1^{er} novembre 2015).

L'impact de ces nouvelles modalités sur la charge de prélèvement du 30 avril 2015 est une économie de l'ordre de 0,2 million d'euros.

Contrôle URSSAF

La Société Fermière du Casino Municipal de Cannes a fait l'objet d'une notification de contrôle le 20 février 2015. Ce contrôle est toujours en cours.

Contrôle Fiscal

La Société Immobilière et d'Exploitation de l'hôtel Majestic a fait l'objet d'un avis de vérification le 13 février 2015. Ce contrôle, portant sur les provisions du 01 novembre 2011 au 31 octobre 2014 est achevé et se conclut sans rectification.

LES RESULTATS

Les comptes consolidés du Groupe SFCMC pour le premier semestre clos le 30 avril 2015 se présentent ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2013/2014 retraité (1)	1 ^{er} semestre 2014/2015	Ecart en M€	Ecart en %
Chiffre d'affaires (2)	41,3	41,3	41,6	0,3	+0,7%
Chiffre d'affaires net de prélèvements	30,5	31,5	32,2	0,7	+2,2%
Excédent brut d'exploitation	-2,0	-1,6	-1,2	0,4	-25,0%
Résultat opérationnel	-6,3	-5,8	-5,5	0,3	-5,2%
Résultat net part du Groupe	-4,1	-3,7	-3,4	0,3	-8,1%
Marge brute d'autofinancement	-2,7	-2,2	-1,6	0,6	-27,3%

(1) Le terme « retraité » est relatif au retraitement rétroactif des comptes consolidés semestriels du 30 avril 2014, dans le cadre de la première application de la norme IFRIC 21.

(2) Le chiffre d'affaires représente les recettes avant les prélèvements de l'Etat et de la Commune sur les recettes des jeux qui, sur la base du taux moyen annuel, sont déduits pour la détermination du chiffre d'affaires net.

Activité Casino

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2014 (retraité)	1 ^{er} semestre 2015	Ecart en M€	Ecart en %
Produit brut jeux de table	3,6	4,6	1,0	27,8%
Produit brut MAS	15,9	14,9	-1,0	-6,3%
Produit brut des jeux total	19,5	19,5	0,0	0,0%
Prélèvements	-9,8	-9,4	+0,4	-4,1%
Autres recettes jeux	0,1	0,1	-	-
Produit net des jeux total	9,8	10,2	+0,4	+4,1%
Restauration	1,9	2,0	+0,1	+5,3%
Autres recettes diverses	0,3	0,2	-0,1	-33,3%
Chiffre d'affaires net de prélèvements	11,9	12,4	+ 0,5	+4,2%

La baisse des entrées Casino sur le premier semestre 2015 est de 5,3%. Le produit brut des machines à sous enregistre une décroissance de 6,4% dans la continuité de la tendance baissière constatée en 2014.

Le produit brut jeux de table est en progression de 27,8% par rapport à l'exercice précédent en raison d'un premier semestre favorable sur les Princes.

Activité hôtellerie

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2015	Ecart en M€	Ecart en %
Hébergement	9,4	9,1	-0,3	-3,2%
Restauration	5,9	6,4	+0,5	+8,5%
Autres recettes	2,9	2,7	-0,2	-6,9%
Chiffre d'affaires hôtellerie	18,2	18,2	-	-

L'activité hébergement (incluant les no show) est en baisse de 3,2%.

Le taux d'occupation du Majestic est quasi stable par rapport à l'exercice précédent (51,8% contre 51,3% au 1^{er} semestre 2014) et le revpar s'établit à 122,1€ (contre 131,5 € au 1^{er} semestre 2014).

Le Gray enregistre un taux d'occupation de 46,8% (46,6% au 1^{er} semestre 2014) et un revpar de 73,1€ (contre 70,7€ au 1^{er} semestre 2014).

Les « Autres recettes » prennent en compte notamment les loyers des boutiques

Excédent brut d'exploitation consolidé

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2014 retraité	1 ^{er} semestre 2015	Ecart en M€	Ecart en %
Activité casino	-2,0	-1,1	+0,9	-45,0%
Activité hôtellerie	-1,6	-2,2	-0,6	+37,5%
Activité Autres	2,0	2,0	-	-
Total	-1,6	-1,2	+0,4	-25,0%

Résultat casino

L'excédent brut d'exploitation de l'activité casino s'élève à -1,1 M€ au 1^{er} semestre 2015, l'amélioration étant liée à la progression du chiffre d'affaires net et à la maîtrise des charges.

Résultat hôtellerie

L'excédent brut d'exploitation de l'activité hôtel s'établit à - 2,2 M€, conforme aux objectifs budgétaires et ce malgré des objectifs de chiffre d'affaires non atteints.

Résultat des autres activités : SCI

Il s'agit des loyers des boutiques créées dans l'extension du Majestic et louées à des enseignes prestigieuses depuis 2010 d'une part et d'autre part, du loyer prélevé sur le Majestic (0,5 M€), conformément au bail à construction, en vigueur depuis l'exercice 2008 entre la SCI et l'hôtel Majestic.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est négatif à -5,5 M€ contre -5,8 M€ (retraité) au premier semestre 2014.

Résultat net consolidé, part du Groupe

Dans ces conditions, le résultat net part du Groupe de la période s'établit à -3,4 M€ contre -3,7 M€ (retraité) à fin avril 2014.

Situation Financière et flux de trésorerie

L'endettement net du Groupe SFCMC au 30 avril 2015 s'élève à 17,6 M€ contre 11,0 M€ au 31 octobre 2014 et 28,5 M€ au 30 avril 2014.

Au 30 avril 2015, les lignes de crédit ou découvert autorisé non utilisé s'élevaient à 11,9 M€.

Les investissements du premier semestre se sont élevés à 6,3 M€. Ils concernent essentiellement le pôle hôtelier avec notamment des rénovations de salle de bains dans les 2 hôtels et des rénovations de chambres au Majestic.

En fin d'exercice, le groupe prévoit de faire face à ses engagements financiers.

LITIGES ET EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Litiges sociaux : participation des salariés

Le 13 avril 2010, 72 salariés de SFCMC ont saisi le Conseil des Prud'hommes de Cannes pour demander la condamnation de SFCMC à leur payer des droits à participation et intéressement supplémentaires, sur la base de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 6 décembre 2007, qui a conclu à une surévaluation du prix d'acquisition réglé par SFCMC à CIP pour l'acquisition de la totalité du capital de la Société Anonyme Hôtel Gray d'Albion en mars 1991. Les salariés en cause n'ont pas chiffré le montant de leur demande. L'affaire a été évoquée devant le tribunal des prud'hommes les 2 et 17 décembre 2010. Seule la compétence du tribunal a été abordée au cours de ces audiences et la décision du conseil a fait l'objet d'un appel. Le 29 novembre 2011, la cour d'appel a rendu son délibéré sur la question relative à l'incompétence du conseil des prud'hommes sur le contentieux et a fait droit à la demande de la SFCMC. Ce dossier a été plaidé devant le Tribunal de Grande Instance le 11 juin 2013. Par jugement du

10 septembre 2013 les demandes formulées contre la société SFCMC ont été rejetées. Ce jugement a fait l'objet d'un appel et l'audience s'est tenue le 21 octobre 2014. Par arrêt du 2 décembre 2014, les salariés ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes. Le 13 mars 2015, 26 salariés se sont pourvus en cassation.

Au cours de l'exercice 2011, 135 salariés supplémentaires ont formulé des demandes similaires; des audiences étaient prévues devant le Conseil des Prud'hommes le 20 décembre 2012 et le 15 mars 2013. La SFCMC a plaidé comme dans la première procédure l'incompétence du Conseil des Prud'hommes sur ce contentieux. Par décision des 25 et 26 juillet 2013, le Conseil des Prud'hommes s'est déclaré incompétent et a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de Grande Instance. Une audience préliminaire s'est tenue le 18 décembre 2013 et l'affaire a été renvoyée pour mise en état au 22 mai 2014, au 27 novembre 2014 puis au 11 juin 2015. Un renvoi a été demandé et la date de la prochaine audience fixée au 14 Janvier 2016.

Dans l'impossibilité d'apprécier le montant de ces demandes, et les moyens de droit et de fait sur lesquels elles ont fondées, SFCMC n'a constaté aucune provision dans ses comptes.

Casino Les Princes - Litige des parois moulées

Le 27 novembre 2006, la Ville de Cannes a informé la Société Casinotière du Littoral Cannois que les parois moulées de l'hôtel NOGA HILTON qui fait partie du complexe hôtelier PALAIS STEPHANIE, dans lequel la SCLC est locataire d'un espace dévolu au casino, ont été partiellement construites en débords sur le domaine public communal. Elle réclame à ce titre à la SCLC le règlement d'une redevance pour occupation du domaine public.

La société n'a jamais eu connaissance de ce fait auparavant, qui n'a jamais été mentionné pendant la négociation de la concession du casino, ni dans le bail commercial, ni dans le contrat de concession de service public.

Pour ces raisons, la SCLC a déposé auprès du Tribunal administratif de Nice trois requêtes en date des 8 mars 2007, 17 octobre 2007 et 11 février 2009 en annulation de trois titres exécutoires émis par la Ville de Cannes au titre de la redevance pour occupation du domaine public respectivement pour les années 2006, 2007 et 2008, dont le montant pour les trois années réclamées s'élève à 280 milliers d'euros.

Par un jugement en date du 1er juin 2010, le Tribunal Administratif de Nice a prononcé l'annulation de ces trois titres. La Ville de Cannes n'a pas interjeté appel à l'encontre de ce jugement, qui est donc devenu définitif.

Sur ce, la Ville de Cannes a réémis des titres exécutoires pour les années 2006 à 2008 et a émis des titres pour les années 2009 et 2010, pour un montant global de 473 milliers d'euros, également contesté par la SCLC devant le Tribunal administratif de Nice par requêtes respectivement en date du 14 mai 2010, du 8 juin 2010 et du 8 février 2011. Un renvoi a été demandé et la date de la prochaine audience fixée au 14 Janvier 2016.

Le 21 décembre 2011, la ville de Cannes a réémis un nouveau titre exécutoire au titre de 2011 pour un montant de 95 milliers d'euros. La SCLC a déposé un nouveau recours devant le tribunal administratif en février 2012.

Le 26 mars 2013, le Tribunal Administratif de Nice a rejeté l'ensemble des demandes formulées par la Ville de Cannes et a annulé l'ensemble des titres émis. Le 28 mai 2013, la Ville de Cannes a déposé une requête en annulation de ce jugement auprès de la Cour d'Appel de Nice. Par arrêt rendu le 19 décembre 2014, la Cour Administrative d'appel de Marseille a rejeté la requête d'appel de la commune de Cannes et l'a condamnée à verser à la SCLC la somme de 2 milliers d'euros au titre des frais irrépétibles. Le 24 février 2015, un recours en cassation a été présenté par la ville de Cannes.

Par ailleurs, la Ville de Cannes a émis deux nouveaux titres exécutoires le 23 janvier 2014 pour la période allant respectivement de 2011 à 2012 et de 2012 à 2013 pour un montant global de 189 milliers d'euros.

Ces deux titres sont également contestés par SCLC devant le Tribunal administratif de Nice par deux requêtes du 27 février 2014 : l'instance est toujours actuellement pendante devant le Tribunal.

De même, ce contentieux devrait à terme trouver une issue qui ne devrait pas avoir de conséquences défavorables sur les comptes de la société pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus.

AUTRES PROCEDURES

A la connaissance de la société SFCMC il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière de la société et de ses filiales.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Perspectives

Les perspectives du second semestre sont toujours dépendantes d'une saison estivale favorable qu'il est difficile d'anticiper.

Les importants travaux de rénovation réalisés dans nos deux hôtels sont néanmoins un véritable atout pour conserver, voire développer nos parts de marché. Par contre, aucun élément ne nous permet d'envisager un retour à la croissance sur l'activité machines à sous.

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)	Note	30/04/2014	30/04/2014 retraité (*)	30/04/2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	8	41 307	41 307	41 571
Prélèvements		(10 813)	(9 765)	(9 370)
Chiffre d'affaires net de prélèvements	8	30 494	31 542	32 201
Coûts nourriture et boisson		(1 637)	(1 637)	(1 754)
Frais de personnel		(17 712)	(17 712)	(17 800)
Loyers		(1 617)	(1 617)	(1 592)
Charges d'exploitation		(11 573)	(12 157)	(12 301)
Excédent Brut d'exploitation	8	(2 045)	(1 581)	(1 246)
Amortissements et provisions		(3 930)	(3 930)	(3 712)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(5 975)	(5 511)	(4 958)
Autres produits opérationnels		23	23	0
Autres charges opérationnelles		(347)	(347)	(574)
RESULTAT OPERATIONNEL		(6 299)	(5 835)	(5 532)
Coût de l'endettement financier net		(219)	(219)	(114)
Autres produits financiers		9	9	11
Autres charges financières		0	0	(4)
Résultat financier		(210)	(210)	(107)
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS		(6 509)	(6 045)	(5 639)
Impôts	9	2 332	2 172	2 076
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(4 177)	(3 873)	(3 563)
Résultat Net - part du Groupe		(4 062)	(3 749)	(3 395)
Résultat Net - part des minoritaires		(115)	(124)	(168)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		175 182	175 182	175 182
Résultat net part du Groupe par action (euro)		-23,19	-21,40	-19,38
Résultat net part du Groupe dilué par action (euro)		-23,19	-21,40	-19,38

(*) Le terme « retraité » est relatif au retraitement rétroactif des comptes consolidés semestriels du 30 avril 2014, dans le cadre de la première application de la norme IFRIC 21, comme exposé dans la note 1.A.

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	30/04/2014	30/04/2014 retraité (*)	30/04/2015
Résultat net de l'ensemble consolidé		(4 177)	(3 873)	(3 563)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	7	5	5	10
Impôts différés sur la variation de la juste valeur des instruments financiers		(2)	(2)	(3)
Eléments recyclables		3	3	7
Variation des écarts actuariels sur les engagements sociaux à prestations définies	6	-	-	-
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels		-	-	-
Eléments non recyclables		-	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		3	3	7
Résultat global total		(4 174)	(3 870)	(3 556)
dont quote-part du groupe		(4 059)	(3 746)	(3 388)
dont quote-part revenant aux minoritaires		(115)	(124)	(168)

(*) Cf note 1.A

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIF

(En milliers d'euros)	Note	31/10/2014	30/04/2015
Immobilisations incorporelles	2	2 404	2 234
Immobilisations corporelles	3	312 909	315 927
Actifs financiers non courants		655	653
Autres débiteurs non courants		1 243	1 244
Impôt différé actif		-	-
ACTIF NON COURANT		317 211	320 058
Stocks		828	875
Clients et comptes rattachés		6 971	5 724
Créance d'impôt société		558	4 221
Autres débiteurs courants		6 778	6 150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	2 916	2 279
ACTIF COURANT		18 051	19 249
TOTAL ACTIF		335 262	339 307

PASSIF

(En milliers d'euros)	Note	31/10/2014	30/04/2015
Capital		2 102	2 102
Primes		19 721	19 721
Autres réserves		158 426	168 329
Résultat de l'exercice		10 899	(3 395)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4	191 148	186 757
Intérêts minoritaires		4 910	4 544
CAPITAUX PROPRES		196 058	191 301
Dettes financières LT	5	1 100	1 100
Impôt différé passif		86 436	84 234
Autres passifs non courants	7	22	12
Provisions non courantes	6	4 385	4 546
PASSIF NON COURANT		91 943	89 892
Fournisseurs et comptes rattachés		6 774	5 181
Autres tiers		25 539	31 528
Dettes d'impôt société		-	-
Provisions courantes	6	2 089	2 599
Dettes financières CT	5	12 859	18 806
PASSIF COURANT		47 261	58 114
TOTAL PASSIF		335 262	339 307

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)	Note	30/04/2014	30/04/2014 retraité (*)	30/04/2015
Résultat net		(4 177)	(3 873)	(3 563)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	2 et 3	3 847	3 847	3 448
Dotations / (reprises) nettes des provisions		203	203	671
Pertes de valeur des actifs long terme		-	-	-
Plus ou moins values de cessions d'immobilisations		-	-	3
Impôts différés	9	(2 544)	(2 384)	(2 206)
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		(8)	(8)	-
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(2 679)	(2 215)	(1 647)
Coût de l'endettement financier net		219	219	114
Charge d'impôt exigible	9	212	212	129
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(2 248)	(1 784)	(1 404)
Impôts versés		(944)	(944)	(3 550)
Variation du besoin en fonds de roulement		1 085	621	3 951
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(2 107)	(2 107)	(1 003)
Investissements sur actifs existants et rénovation		(5 058)	(5 058)	(6 284)
Investissements sur développement		-	-	-
Encaissement de subventions d'investissement		614	614	639
Cession d'actifs		-	-	5
Variation des autres actifs immobilisés		(26)	(26)	-
Incidence des variations de périmètre		-	-	-
Variations des dettes et créances sur immobilisations		423	423	370
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(4 047)	(4 047)	(5 270)
Acquisition de titres		-	-	-
Dividendes versés		(170)	(170)	(197)
Intérêts financiers nets versés		(217)	(217)	(114)
Emission d'emprunt		8 787	8 787	6 040
Remboursement d'emprunt		(600)	(600)	(763)
Dépôts reçus / versés		-	-	-
Variation des autres passifs courants		-	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		7 800	7 800	4 966
Incidence de la variation des taux de change		-	-	-
Incidence des changement de principes comptables		-	-	-
Variation de la trésorerie		1 646	1 646	(1 307)
Trésorerie d'ouverture		(397)	(397)	2 094
Trésorerie de clôture	5.1	1 249	1 249	787

(*) Cf note 1.A

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital social	Primes	Réserves	Réserves liées à la variation des gains et pertes actuariels	Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres Part du groupe	Intérêts mino-ritaires	Total Capitaux Propres
Total au 31/10/2013	2 102	19 721	151 681	(467)	(17)	7 702	180 722	4 904	185 626
Affectation de résultat	-	-	7 702	-	-	(7 702)	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	3	-	3	-	3
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	(3 749)	(3 749)	(124)	(3 873)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	-	3	(3 749)	(3 746)	(124)	(3 870)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes (2)	-	-	-	-	-	-	-	(170)	(170)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(2)	-	-	-	(2)	(1)	(3)
Total au 30/04/2014 retraité (*)	2 102	19 721	159 381	(467)	(14)	(3 749)	176 974	4 609	181 583
Total au 31/10/2013	2 102	19 721	151 681	(467)	(17)	7 702	180 722	4 904	185 626
Affectation de résultat	-	-	7 702	-	-	(7 702)	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(279)	3	-	(276)	(4)	(280)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	10 899	10 899	374	11 273
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	(279)	3	10 899	10 623	370	10 993
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes (2)	-	-	-	-	-	-	-	(170)	(170)
Variation de périmètre	-	-	(199)	-	-	-	(199)	(189)	(388)
Autres mouvements	-	-	2	-	-	-	2	(5)	(3)
Total au 31/10/2014	2 102	19 721	159 186	(746)	(14)	10 899	191 148	4 910	196 058
Affectation de résultat	-	-	10 899	-	-	(10 899)	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	7	-	7	-	7
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	(3 395)	(3 395)	(168)	(3 563)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	-	7	(3 395)	(3 388)	(168)	(3 556)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes (2)	-	-	(1 000)	-	-	-	(1 000)	(197)	(1 197)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(3)	-	-	-	(3)	(1)	(4)
Total au 30/04/2015	2 102	19 721	169 082	(746)	(7)	(3 395)	186 757	4 544	191 301

(*) Cf note 1.A

NOTE PRELIMINAIRE : CONTEXTE

Société Fermière du Casino Municipal de Cannes et ses filiales exploitent deux hôtels avec plage et deux casinos dans la ville de Cannes.

La société est une société anonyme de droit français. Son siège social est situé au 1, espace Lucien Barrière à Cannes (06). La société est immatriculée au registre du commerce sous le numéro 695.720.284 R.C.S. Cannes. Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de Commerce.

L'action SFCMC est cotée sur le Marché NYSE Euronext Paris.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} novembre d'une année donnée et se termine le 31 octobre de l'année suivante. Pour les besoins des états financiers semestriels résumés, le premier semestre désigne le semestre clos le 30 avril de l'exercice concerné.

Les comptes consolidés semestriels résumés au 30 avril 2015 ont été arrêtés le 18 Juin 2015 par le conseil d'administration.

Contexte économique et financier

Le chiffre d'affaires du Groupe au 30 avril 2015 s'établit à 41,6 millions d'euros, contre 41,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hébergement enregistre une baisse de 5,5% par rapport au premier semestre 2014 avec un taux d'occupation quasi stable (49,8% contre 49,4% au premier semestre 2014) mais des recettes moyennes par chambre en diminution (211,2€ contre 222,6€ au premier semestre 2014). Les tendances baissières de l'activité machines à sous se poursuivent avec une diminution du produit brut de 6,4% compensée par la progression du produit brut des jeux de table liée à un premier semestre favorable sur le casino Les Princes.

Dans ces conditions, l'excédent brut d'exploitation est de -1,2 million d'euros contre -1,6 million d'euros l'exercice précédent (EBE retraité, voir note 1A).

CICE

La SFCMC a préfinancé en mars 2015, auprès de la BPI, le CICE 2015 avec une quotité de 85%, soit 1 040 K€.

Fiscalité des casinos

La loi de finance rectificative pour 2014 votée par l'Assemblée Nationale en lecture définitive le 18 décembre 2014 prévoit plusieurs modifications du régime fiscal des prélèvements opérés sur le produit brut des jeux des casinos. Ces modifications concernent, pour la plupart, les exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2014 et sont les suivantes :

- Suppression des prélèvements fixes perçus au profit de l'Etat ;
- Suppression des recettes supplémentaires désignées sous l'expression « Prélèvement à employer » (PAE) ;
- Mise en œuvre d'un nouveau barème du prélèvement progressif, selon un décret paru au Journal Officiel du 17 juin 2015 (méthode rétroactive au 1^{er} novembre 2014) ;
- Instauration d'un abattement de 6,5% appliqué sur l'assiette du prélèvement progressif sur le produit des jeux de table non électroniques ;
- Report de la date limite de paiement des prélèvements du 5 au 24 du mois suivant ;
- Remplacement de l'abattement supplémentaire pour l'organisation de manifestations artistiques de qualité par un crédit d'impôt (modalité applicable pour les manifestations organisées à compter du 1^{er} novembre 2015).

L'impact de ces nouvelles modalités sur la charge de prélèvement du 30 avril 2015 est une économie de l'ordre de 0,2 million d'euros.

Contrôle URSSAF

La Société Fermière du Casino Municipal de Cannes a fait l'objet d'une notification de contrôle le 20 février 2015. Ce contrôle est toujours en cours.

Contrôle Fiscal

La Société Immobilière et d'Exploitation de l'hôtel Majestic a fait l'objet d'un avis de vérification le 13 février 2015. Ce contrôle, portant sur les provisions du 01/11/2011 au 31/10/2014 est achevé et se conclut sans rectification.

NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

A – Référentiel

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Groupe SFCMC portant sur la période de 6 mois close au 30 avril 2015 sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information Financière Intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations financières requises par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, établis en conformité avec les normes comptables internationales (« normes IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Conformément à IAS 34, les notes annexes présentées ci-après portent uniquement sur les éléments significatifs du semestre.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (*Standing Interpretations Committee* – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (*International Financial Interpretations Committee* – IFRIC).

Les comptes consolidés résumés du 1^{er} semestre sont établis selon les mêmes règles et méthodes comptables retenues pour la préparation des états financiers annuels au 31 octobre 2014, telles qu'exposées dans les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires au 1^{er} novembre 2014 sont les suivantes :

- IFRS 10 – « Etats financiers consolidés »
- IFRS 11 – « Partenariats »
- IFRS 12 – « Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».
- IAS 27 – « Etats financiers individuels »
- IAS 28 – « Participation dans des entreprises associées et coentreprises ».
- IAS 32 – « Présentation – compensation des actifs et des passifs financiers » (amendement).
- IAS 36 – « Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » (amendement).
- IAS39 – « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » (amendement).
- IFRIC 21 – « Taxes prélevées par une autorité publique ».

Seule la norme IFRIC 21 a un impact significatif sur les états financiers du Groupe, présenté ci-dessous.

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice 2014/2015.

Le Groupe n'applique pas les normes IFRS n'ayant pas encore été approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture de l'exercice.

Par ailleurs, certaines règles et méthodes comptables sont propres à l'établissement des états financiers intermédiaires.

Première application de la norme IFRIC 21

L'application d'IFRIC21 a conduit le Groupe à modifier la comptabilisation de certaines taxes dont la plus significative est le prélèvement. Le prélèvement semestriel sur les jeux était enregistré sur la base d'un taux moyen annuel estimé, dans la mesure où le résultat de l'application du barème progressif légal à fin avril n'était pas représentatif des prélèvements que le Groupe devrait supporter en fin d'exercice. A compter du 1^{er} semestre 2015, en application de cette interprétation, le prélèvement semestriel est comptabilisé selon le taux effectif au 30 avril 2015 et non plus selon un taux moyen annuel estimé.

Conformément à la norme, l'application a été effectuée de manière rétroactive à compter des exercices ouverts au 1er novembre 2013. Cependant, l'application d'IFRIC 21 n'a pas d'impact sur la clôture annuelle du 31 octobre 2014.

L'impact du retraitement sur la précédente clôture semestrielle est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/04/2014	Ajustement	30/04/2014 retraité
Chiffre d'affaires net de prélèvements	30 494	1 048	31 542
Excédent Brut d'exploitation	(2 045)	464	(1 581)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(4 177)	304	(3 873)

B – Variation saisonnière

Le groupe SFCMC constate des variations saisonnières sur ses activités qui peuvent affecter, d'un trimestre à l'autre, le niveau de chiffre d'affaires et des charges. Ainsi les résultats annuels dépendent de façon significative de l'activité du second semestre de l'exercice, soit du 1er mai au 31 octobre, qui correspond traditionnellement à la haute saison pour le Groupe. Par conséquent, les résultats du premier semestre 2015 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2015.

En effet, les mois d'août et de mai (Festival International du Film) restent les mois les plus forts en termes d'activité. Le mois de décembre est le mois le plus faible, notamment en raison de la fermeture annuelle des hôtels Majestic et Gray d'Albion. Cependant, le caractère saisonnier de l'activité est atténué par les nombreux congrès et festivals qui animent la ville tout au long de l'année. Cannes est la seconde ville française de congrès, après Paris.

C - Principales estimations

Pour préparer les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe, la Direction du Groupe et des filiales peut être amenée à faire des estimations et des hypothèses ; celles-ci ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de la période. Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les éléments significatifs pouvant faire l'objet de telles estimations et hypothèses sont identiques à ceux décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2014.

D - Information sectorielle

Les secteurs d'activité du Groupe se distinguent autour des deux grands métiers : l'exploitation de casinos et l'hôtellerie.

- L'activité Casinos concerne l'exploitation de 2 casinos et regroupe les activités d'exploitation de jeux de tables traditionnels, des machines à sous et les autres prestations réalisées dans les établissements de jeu (restauration, ...).
- L'activité hôtelière concerne l'exploitation de 2 hôtels bénéficiant chacun d'une concession de plage, de restaurants attenants et de l'ensemble des activités de loisir réalisées au sein de ces établissements.
- Les autres secteurs concernent les activités de location immobilière.

Il n'existe pas d'autre secteur opérationnel représentant au moins 10% des produits des activités ordinaires, 10% du résultat net ou 10% des actifs et pouvant être identifié de façon distincte.

Compte tenu du type d'activités réalisé par la Société, celle-ci n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses principaux clients.

La Société réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires en France.

E - Avantages du personnel

La charge du semestre relative aux avantages postérieurs à l'emploi correspond à la moitié de la charge nette calculée pour l'exercice 2015, sur la base des données et des hypothèses actuarielles utilisées au 31 octobre 2014.

En effet, sauf événement particulier au cours de la période, il n'est procédé à aucune évaluation actuarielle pour l'élaboration des comptes semestriels.

Un avenant à la Convention Collective Nationale HCR du 30 avril 1997 a été signé le 11 juillet 2013 par des syndicats représentatifs de la profession. Cet avenant prévoit notamment la modification du montant des indemnités de départ en retraite. Au 30 avril 2015, l'entrée en vigueur de cet avenant à la Convention Collective Nationale HCR est soumise à un arrêté d'extension non encore publié au Journal Officiel.

L'impact sur l'engagement des indemnités de départ en retraite provisionné selon la norme IAS 19R est estimé à 0,8 millions d'euros. L'impact sera traité en Past Service Cost, et ainsi, intégralement reconnu au compte de résultat, dès lors que l'arrêté d'extension sera publié au journal officiel.

F - Impôts sur le résultat

La charge / le produit d'imposition sur les résultats a été déterminée sur la base de la meilleure estimation du taux effectif de l'impôt attendu pour l'ensemble du groupe fiscal.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Marques	Logiciels	Autres immob. incorporelles	Total des immob. incorporelles
Valeur brute au 31/10/2013	6	1 132	6 037	7 174
Dépréciation au 31/10/2013	(6)	(1 061)	(3 326)	(4 393)
Valeur nette au 31/10/2013	0	71	2 711	2 781
Acquisitions de la période	-	12	-	12
Sorties de périmètre	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(27)	(172)	(199)
Dépréciations	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-
Valeur brute au 30/04/2014	6	1 143	6 037	7 186
Dépréciation au 30/04/2014	(6)	(1 087)	(3 498)	(4 591)
Valeur nette au 30/04/2014	0	56	2 539	2 595
Valeur nette au 31/10/2013	0	71	2 711	2 781
Acquisitions de la période	-	12	-	12
Sorties de périmètre	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(45)	(344)	(389)
Dépréciations	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-
Valeur brute au 31/10/2014	6	1 144	6 037	7 187
Dépréciation au 31/10/2014	(6)	(1 106)	(3 670)	(4 782)
Valeur nette au 31/10/2014	0	38	2 367	2 404
Acquisitions de la période	-	18	-	18
Sorties de périmètre	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(16)	(172)	(188)
Dépréciations	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-
Valeur brute au 30/04/2015	6	1 161	6 037	7 204
Dépréciation au 30/04/2015	(6)	(1 121)	(3 842)	(4 969)
Valeur nette au 30/04/2015	0	40	2 195	2 234

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement le droit au bail du casino Barrière les Princes.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Terrains	Construct. et aménag.	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immob. corporelles	Immob. en cours	Total des immob. corporelles
Valeur brute au 31/10/2013	259 392	129 534	26 341	28 972	1 615	445 854
Dépréciation au 31/10/2013	-	(87 194)	(20 463)	(24 102)	(634)	(132 393)
Valeur nette au 31/10/2013	259 392	42 340	5 878	4 870	981	313 461
Investissements de la période	-	1 791	320	454	2 479	5 044
Sorties de périmètre	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(1 760)	(923)	(963)	-	(3 646)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	1 283	117	4	(1 404)	-
Valeur brute au 30/04/2014	259 392	132 978	26 734	29 430	2 056	450 590
Dépréciation au 30/04/2014	-	(89 324)	(21 342)	(25 065)	-	(135 731)
Valeur nette au 30/04/2014	259 392	43 654	5 392	4 365	2 056	314 859
Valeur nette au 31/10/2013	259 392	42 340	5 878	4 870	981	313 461
Investissements de la période	-	4 463	890	607	549	6 509
Sorties de périmètre	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(3 648)	(1 867)	(1 547)	-	(7 062)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	676	114	-	(789)	1
Valeur brute au 31/10/2014	259 392	135 344	26 881	27 325	741	449 683
Dépréciation au 31/10/2014	-	(91 513)	(21 866)	(23 395)	-	(136 774)
Valeur nette au 31/10/2014	259 392	43 831	5 015	3 930	741	312 909
Investissements de la période	-	1 424	154	448	4 260	6 286
Sorties de périmètre	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(1 759)	(911)	(590)	-	(3 260)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	(8)	-	(8)
Différence de conversion	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	66	17	-	(83)	-
Valeur brute au 30/04/2015	259 392	137 310	26 871	27 695	4 918	456 186
Dépréciation au 30/04/2015	-	(93 748)	(22 596)	(23 915)	-	(140 259)
Valeur nette au 30/04/2015	259 392	43 562	4 275	3 780	4 918	315 927

Les autres mouvements correspondent aux mises en service des immobilisations en cours.

NOTE 4 - CAPITAUX PROPRES

Capital social – Actionnariat

	Nombre d'actions		% capital		% droit de vote	
	31/10/2014	30/04/2015	31/10/2014	30/04/2015	31/10/2014	30/04/2015
Famille Desseigne-Barrière	105 681	105 681	60,33%	60,33%	59,15%	59,15%
Casinvest	40 894	40 894	23,34%	23,34%	26,04%	26,04%
FIMALAC Développement	17 519	17 519	10,00%	10,00%	11,16%	11,16%
Public	11 088	11 088	6,33%	6,33%	3,65%	3,65%
TOTAL	175 182	175 182	100%	100%	100%	100%

La valeur nominale par action est de 12 euros.

Un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

NOTE 5 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

5.1 Analyse de l'endettement net

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2014	30/04/2015	Variation
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 037	17 314	5 277
Dépôts et cautionnements	1 100	1 100	-
Découverts bancaires et intérêts courus	822	1 492	670
Dettes financières	13 959	19 906	5 947
dont Dettes financières non courantes	1 100	1 100	-
dont Dettes financières courantes	12 859	18 806	5 947
Equivalents de trésorerie	-	-	-
Trésorerie	2 916	2 279	(637)
Trésorerie active	2 916	2 279	(637)
Dette nette	11 043	17 627	6 584

Le principal contrat bancaire impose le respect du ratio financier annuel suivant : dette nette / fonds propres < 2.

La Groupe a respecté ce ratio au 31 octobre 2014 et le respectera au 31 octobre 2015.

Trésorerie nette du tableau de flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2014	30/04/2015	Variation
Trésorerie active	2 916	2 279	(637)
Concours bancaires courants	(822)	(1 492)	(669)
Trésorerie nette du tableau de flux de trésorerie	2 094	787	(1 306)

5.2 Répartition par échéances des emprunts et dettes

Exercice 2014

<i>(En milliers d'euros)</i>	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà	Total
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	12 037	-	-	-	-	-	12 037
Emprunt, dettes financières diverses	-	-	-	-	-	1 100	1 100
Découverts bancaires et concours bancaires courants	815	-	-	-	-	-	815
Intérêts courus non échus	7	-	-	-	-	-	7
Total	12 859	-	-	-	-	1 100	13 959

Au 30 avril 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà	Total
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	17 314	-	-	-	-	-	17 314
Emprunt, dettes financières diverses	-	-	-	-	-	1 100	1 100
Découverts bancaires et concours bancaires courants	1 485	-	-	-	-	-	1 485
Intérêts courus non échus	7	-	-	-	-	-	7
Total	18 806	-	-	-	-	1 100	19 906

5.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2014	30/04/2015	Variation
Dettes garanties par des sûretés réelles (cf note 10.1)	10 250	-	(10 250)
Autres dettes garanties	1 787	2 064	277
Dettes non garanties	1 922	17 842	15 920
Total Valeur nette	13 959	19 906	5 947

5.4 Lignes de crédit et découverts confirmés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2014	30/04/2015	Variation
Disponibles	25 412	30 690	5 278
Utilisées	12 859	18 806	5 947
Non utilisées	12 553	11 884	(669)

Echéancier des lignes de crédit disponibles non utilisées et découverts confirmés

<i>Années (En milliers d'euros)</i>	31/10/2014	<i>Années (En milliers d'euros)</i>	30/04/2015
2015	2 000	2015	2 000
2016	-	2016	-
2017	-	2017	-
2018	-	2018	-
2019	-	2019	-
Au-delà	10 553	Au-delà	9 884
Total	12 553	Total	11 884

NOTE 6 - PROVISIONS

Exercice 2014

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/11/2013	Dotation	Gains et pertes actuariels	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Autres	31/10/2014
Provisions pour retraites	3 640	138	426	-	-	-	4 204
Provisions pour médailles du travail	142	39	-	-	-	-	181
Provisions à caractère non courant	3 782	177	426	-	-	-	4 385
Provisions pour litiges sociaux	76	64	-	(28)	(23)	-	89
Provisions pour autres litiges (1)	2 000	-	-	-	-	-	2 000
Autres provisions	0	-	-	-	-	-	0
Provisions à caractère courant	2 076	64	-	(28)	(23)	-	2 089

(1) Provision pour indemnité d'éviction.

Au 30 avril 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/11/2014	Dotation	Gains et pertes actuariels	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Autres	30/04/2015
Provisions pour retraites	4 204	161	-	-	-	-	4 365
Provisions pour médailles du travail	181	-	-	-	-	-	181
Provisions à caractère non courant	4 385	161	-	-	-	-	4 546
Provisions pour litiges sociaux	89	510	-	-	-	-	599
Provisions pour autres litiges (1)	2 000	-	-	-	-	-	2 000
Autres provisions	0	-	-	-	-	-	0
Provisions à caractère courant	2 089	510	-	-	-	-	2 599

(1) Provision pour indemnité d'éviction.

NOTE 7 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants concernent les instruments dérivés valorisés à leur juste valeur, et comptabilisés en contrepartie de la situation nette pour leur part efficace.

Exercice 2014

(En milliers d'euros)	31/10/2013	31/10/2014	Variation
Cap			
Notionnel	-	-	-
Valeur de marché (Primes et intérêts compris)	-	-	-
Prime	-	-	-
Swap de taux d'intérêts			
Notionnel	11 100	5 700	(5 400)
Valeur de marché (Primes et intérêts compris)	(26)	(22)	4
Prime	-	-	-
Total valeur de marché	(26)	(22)	4

Au 30 avril 2015

(En milliers d'euros)	31/10/2014	30/04/2015	Variation
Cap			
Notionnel	-	-	-
Valeur de marché (Primes et intérêts compris)	-	-	-
Prime	-	-	-
Swap de taux d'intérêts			
Notionnel	5 700	5 700	-
Valeur de marché (Primes et intérêts compris)	(22)	(12)	10
Prime	-	-	-
Total valeur de marché	(22)	(12)	10

NOTE 8 - INFORMATION SECTORIELLE

Les résultats opérationnels par secteur d'activité sont détaillés ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Casinos	Hôtellerie	Autres	Dont inter-segment	Total Groupe
Au 30 avril 2014 retraité (*)					
Chiffre d'affaires	21 679	18 166	2 004	(542)	41 307
Chiffre d'affaires net de prélèvements	11 914	18 166	2 004	(542)	31 542
Dont ventes inter-segment			542	(542)	-
Excédent brut d'exploitation	(1 953)	(1 615)	1 987		(1 581)
Résultat opérationnel					(5 835)
Résultat financier					(210)
Résultat global des opérations					(6 045)
Impôts					2 172
Résultat net					(3 873)
Au 30 avril 2015					
Chiffre d'affaires	21 807	18 244	2 057	(537)	41 571
Chiffre d'affaires net de prélèvements	12 437	18 244	2 057	(537)	32 201
Dont ventes inter-segment			537	(537)	-
Excédent brut d'exploitation	(1 109)	(2 164)	2 027		(1 246)
Résultat opérationnel					(5 532)
Résultat financier					(107)
Résultat global des opérations					(5 639)
Impôts					2 076
Résultat net					(3 563)

(*) Cf note 1.A

Les montants en inter-segment correspondent pour l'essentiel à l'élimination du loyer entre le Majestic et la SCI.

Actifs et investissements

<i>(En milliers d'euros)</i>	Casinos	Hôtellerie	Autres	Total Groupe
Au 30 avril 2014				
Actifs sectoriels (écarts d'acquisition, Immobilisations incorporelles et corporelles)	6 420	279 696	31 338	317 454
Investissements au titre d'actifs non courants	120	4 936	-	5 056
Au 31 octobre 2014				
Actifs sectoriels (écarts d'acquisition, Immobilisations incorporelles et corporelles)	5 604	278 434	31 275	315 313
Investissements au titre d'actifs non courants	323	6 198	-	6 521
Au 30 avril 2015				
Actifs sectoriels (écarts d'acquisition, Immobilisations incorporelles et corporelles)	4 710	282 239	31 212	318 161
Investissements au titre d'actifs non courants	44	6 260	-	6 304

NOTE 9 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

9.1 Charge d'impôt de l'exercice

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/04/2014 retraité (*)	30/04/2015	Variation
Charge d'impôt exigible	(212)	(130)	82
Impôts différés et provision pour impôt	2 384	2 206	(179)
Total impôts	2 172	2 076	(97)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	(6 045)	(5 639)	406
Taux d'impôt effectif	(35,93%)	(36,81%)	-0,87

(*) Cf note 1.A

9.2 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/04/2014 retraité (*)	30/04/2015
Résultat net des sociétés intégrées	(3 873)	(3 563)
Dont charge totale d'impôt	2 172	2 076
Résultat théorique taxable	(6 045)	(5 639)
Taux d'impôt courant en France (*)	(34,43%)	(34,43%)
Charge / Produit d'impôt théorique (a)	2 081	1 942
Incidence des différences permanentes	(7)	(10)
Incidence d'impôt sur les résultats taxés à l'étranger	-	-
Incidence d'impôt sur les résultats taxés à taux réduits	-	-
Déficit non activé (ou antérieur et utilisé durant la période)	-	-
Avoirs fiscaux, crédits d'impôts et autres réductions d'impôts	-	-
Impact CVAE	(102)	(52)
Impact CICE	180	181
Impact de la taxe sur les distributions de dividendes	(5)	(6)
Autres	25	21
Total des incidences (b)	91	134
Charge d'impôt calculée (a)+(b)	2 172	2 076
Taux d'impôt effectif	(35,93%)	(36,81%)

(*) Cf note 1.A

NOTE 10 - ENGAGEMENTS ET AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

10.1 Nantissements et hypothèques

(En milliers d'euros)		Date de début	Date de fin	Montant d'origine	Engagement au 30/04/2015	Engagement au 31/10/2014
Nantissement de 19 375 actions de l'Hôtel Majestic (soit 31,34% du capital) (1)		01/02/11	17/11/14	31 500	-	7 500
Nantissement de 7 700 actions de l'hôtel Majestic (soit 12,45% du capital)		01/02/11	08/12/14 et 21/01/15	8 550	-	2 750
Total				40 050	-	10 250

(1) Au cours de l'exercice 2015, les Banques ont fait une main levée entière et définitive des nantissements des actions de SIEHM.

10.2 Cautions et contregaranties

(En milliers d'euros)	Date de début	Date de fin	Montant d'origine	Encours au 30/04/2015	Engagement au 30/04/2015	Engagement au 31/10/2014
SEMEC - Casino Croisette	18/02/05	31/10/15	2	2	2	2
Ville de Cannes - concession - Casino Les Princes	04/08/03	30/06/21	1 000	1 000	1 000	1 000
Ville de Cannes- concession de plage - Société exploitation plage Majestic	08/01/13	08/11/24	92	92	92	92
Atout France - Majestic	22/11/08	Sans limitation	10	10	10	10
Ville de Cannes- concession de plage - Gray d'Albion	22/09/03	31/12/17	36	43	43	43
Banque de France - changeur manuel - Gray d'Albion	19/06/08	Sans limitation	38	-	-	-
Atout France - Gray d'Albion	10/09/03	Sans limitation	10	10	10	10
World Hotel - Gray d'Albion	24/03/11	31/10/15	15	15	15	15
Total			1 203	1 172	1 172	1 172

10.3 Autres éléments contractuels avec les concédants

(En milliers d'euros)	31/10/2014	30/04/2015
Engagements d'investissements	2 722	2 722
Total	2 722	2 722

Ces engagements s'inscrivent sur la durée restante du contrat de concession (fin : 10/04/2021) dans le cadre des obligations prises initialement vis-à-vis de la ville qui s'élevaient à 22 515 milliers d'euros sur la totalité de la concession.

10.4 Loyers Immobiliers

L'échéancier des loyers est le suivant :

Années (En milliers d'euros)	31/10/2014	30/04/2015
2015	(347)	(174)
2016	(77)	(77)
2017	(38)	(38)
2018	(9)	(9)
Au-delà	-	-
Total	(471)	(298)

10.5 Échéancier des paiements futurs sur contrats

Au 31 octobre 2014

(En milliers d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (voir note 5)	12 037	12 037	-	-
Contrats de location simple (voir note 10.4)	471	347	124	-
Contrats de concession (1)	11 899	3 582	5 497	2 820
Autres obligations contractuelles (2)	13 334	1 944	7 776	3 614
Total	37 741	17 910	13 397	6 434

Au 30 avril 2015

(En milliers d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (voir note 5)	17 314	17 314	-	-
Contrats de location simple (voir note 10.4)	298	174	124	-
Contrats de concession (1)	11 903	3 224	5 710	2 969
Autres obligations contractuelles (2)	13 140	1 830	7 320	3 990
Total	42 655	22 542	13 154	6 959

(1) Dans le cadre de l'exploitation d'un casino, tout concessionnaire doit signer et respecter un cahier des charges approuvé par le conseil municipal.

Le cahier des charges fixe les obligations et les droits réciproques de la commune et du concessionnaire. Chaque cahier des charges est spécifique et peut recouvrir de façon plus ou moins large les domaines suivants :

- la durée de la concession,
- les jeux autorisés ainsi que leur période de fonctionnement,

- le taux de prélèvement communal (maximum 15% du PBJ jeux imposable),
- les obligations en terme de restauration (par exemple, le nombre de restaurants, la qualité, la thématique...),
- l'effort artistique et d'animation du casino (programmation,...),
- la contribution du casino au développement touristique de la commune (redevance fixe, actions d'animation, actions de sponsoring...),
- l'emploi des recettes supplémentaires (prélèvement à employer : rétrocession d'une partie du prélèvement communal en contrepartie de travaux d'investissements et d'entretien à effectuer).

Les contributions fixes, parfois indexées, s'élèvent à 3,6 millions d'euros pour une période allant de 2015 à 2021 (SFCMC : 31/10/2016 et SCLC : 10/04/2021). Les éléments variables sont projetés à fin de concession à partir du réalisé 2014.

Les engagements de travaux et de renouvellement correspondent aux investissements prévisionnels sur la durée de la concession lorsque ceux-ci sont chiffrés et requis par le cahier des charges signé avec la mairie. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des investissements de renouvellement et améliorations pratiqués par le Groupe usuellement.

Si au cours de l'exécution du contrat de délégation, l'équilibre économique prévu est rompu, le délégataire peut saisir son autorité délégante afin de rétablir ladite équation financière.

(2) Autres loyers immobiliers

10.6 Droit individuel à la formation

A compter du 1^{er} janvier 2015, le droit individuel de formation (DIF) a été remplacé par le compte personnel de formation (CPF). Il n'existe pas d'engagement hors bilan au titre du CPF.

NOTE 11 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les principales opérations courantes avec les actionnaires et/ou sociétés détenues par les mêmes actionnaires.

L'ensemble des transactions sont conclues à des conditions normales.

Au 30 avril 2014

(En milliers d'euros)	Nature de la transaction	Montant des transactions
Groupe Lucien Barrière (1)	Charges opérationnelles	(1 469)
	Rétrocessions sur achats - Nourriture et boisson	264
	Rétrocessions sur achats - Autres achats	106
SEMF (2)	Charges opérationnelles	(36)
SLBRHL (3)	Charges opérationnelles	(75)

(1) Il s'agit des coûts liés au contrat d'assistance technique pour l'essentiel.

(2) Le montant des transactions avec SEMF correspond à la redevance de marque selon le contrat de licence de marque Fouquet's.

(3) Il s'agit des coûts liés à des commissions de réservation.

Au 30 avril 2015

(En milliers d'euros)	Nature de la transaction	Montant des transactions
Groupe Lucien Barrière (1)	Charges opérationnelles	(1 510)
	Rétrocessions sur achats - Nourriture et boisson	295
	Rétrocessions sur achats - Autres achats	97
SEMF (2)	Charges opérationnelles	(81)
SLBRHL (3)	Charges opérationnelles	(104)

(1) Il s'agit des coûts liés au contrat d'assistance technique pour l'essentiel.

(2) Le montant des transactions avec SEMF correspond à la redevance de marque selon le contrat de licence de marque Fouquet's et à des honoraires divers.

(3) Il s'agit des coûts liés à des commissions de réservation.

NOTE 12 - AUTRES LITIGES ET EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Litiges sociaux : participation des salariés (Société Fermière du Casino Municipal de Cannes)

Le 13 avril 2010, 72 salariés de SFCMC ont saisi le Conseil des Prud'hommes de Cannes pour demander la condamnation de SFCMC à leur payer des droits à participation et intéressement supplémentaires, sur la base de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 6 décembre 2007, qui a conclu à une surévaluation du prix d'acquisition réglé par SFCMC à CIP pour l'acquisition de la totalité du capital de la Société Anonyme Hôtel Gray d'Albion en mars 1991. Les salariés en cause n'ont pas chiffré le montant de leur demande. L'affaire a été évoquée devant le tribunal des prud'hommes les 2 et 17 décembre 2010. Seule la compétence du tribunal a été abordée au cours de ces audiences et la décision du conseil a fait l'objet d'un appel. Le 29 novembre 2011, la cour d'appel a rendu son délibéré sur la question relative à l'incompétence du conseil des prud'hommes sur le contentieux et a fait droit à la demande de la SFCMC. Ce dossier a été plaidé devant le Tribunal de Grande Instance le 11 juin 2013. Par jugement du 10 septembre 2013 les demandes formulées contre la société SFCMC ont été rejetées. Ce jugement a fait l'objet d'un appel et l'audience s'est tenue le 21 octobre 2014. Par arrêt du 2 décembre 2014, les salariés ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes. Le 13 mars 2015, 26 salariés se sont pourvus en cassation.

Au cours de l'exercice 2011, 135 salariés supplémentaires ont formulé des demandes similaires; des audiences étaient prévues devant le Conseil des Prud'hommes le 20 décembre 2012 et le 15 mars 2013. La SFCMC a plaidé comme dans la première procédure l'incompétence du Conseil des Prud'hommes sur ce contentieux. Par décision des 25 et 26 juillet 2013, le Conseil des Prud'hommes s'est déclaré incompétent et a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de Grande Instance. Une audience préliminaire s'est tenue le 18 décembre 2013 et l'affaire a été renvoyée pour mise en état au 22 mai 2014, au 27 novembre 2014 puis au 11 juin 2015. Un renvoi a été demandé et la date de la prochaine audience est fixée au 14 janvier 2016.

Dans l'impossibilité d'apprécier le montant de ces demandes, et les moyens de droit et de fait sur lesquels elles ont fondées, SFCMC n'a constaté aucune provision dans ses comptes.

Débordement des parois moulées sur le domaine public communal (Société Casinotière du Littoral Cannois)

Le 27 novembre 2006, la Ville de Cannes a informé la Société Casinotière du Littoral Cannois que les parois moulées de l'hôtel NOGA HILTON qui fait partie du complexe hôtelier PALAIS STEPHANIE, dans lequel la SCLC est locataire d'un espace dévolu au casino, ont été partiellement construites en débords sur le domaine public communal. Elle réclame à ce titre à la SCLC le règlement d'une redevance pour occupation du domaine public.

La société n'a jamais eu connaissance de ce fait auparavant, qui n'a jamais été mentionné pendant la négociation de la concession du casino, ni dans le bail commercial, ni dans le contrat de concession de service public.

Pour ces raisons, la SCLC a déposé auprès du Tribunal administratif de Nice trois requêtes en date des 8 mars 2007, 17 octobre 2007 et 11 février 2009 en annulation de trois titres exécutoires émis par la Ville de Cannes au titre de la redevance pour occupation du domaine public respectivement pour les années 2006, 2007 et 2008, dont le montant pour les trois années réclamées s'élève à 280 milliers d'euros.

Par un jugement en date du 1er juin 2010, le Tribunal Administratif de Nice a prononcé l'annulation de ces trois titres. La Ville de Cannes n'a pas interjeté appel à l'encontre de ce jugement, qui est donc devenu définitif.

Sur ce, la Ville de Cannes a réémis des titres exécutoires pour les années 2006 à 2008 et a émis des titres pour les années 2009 et 2010, pour un montant global de 473 milliers d'euros, également contesté par la SCLC devant le Tribunal administratif de Nice par requêtes respectivement en date du 14 mai 2010, du 8 juin 2010 et du 8 février 2011.

Le 21 décembre 2011, la ville de Cannes a réémis un nouveau titre exécutoire au titre de 2011 pour un montant de 95 milliers d'euros. La SCLC a déposé un nouveau recours devant le tribunal administratif en février 2012.

Le 26 mars 2013, le Tribunal Administratif de Nice a rejeté l'ensemble des demandes formulées par la Ville de Cannes et a annulé l'ensemble des titres émis. Le 28 mai 2013, la Ville de Cannes a déposé une requête en annulation de ce jugement auprès de la Cour d'Appel de Nice. Par arrêt rendu le 19 décembre 2014, la Cour Administrative d'appel de Marseille a rejeté la requête d'appel de la commune de Cannes et l'a condamnée à verser à la SCLC la somme de 2 milliers d'euros au titre des frais irrépétibles. Le 24 février 2015, un recours en cassation a été présenté par la ville de Cannes.

Par ailleurs, la Ville de Cannes a émis deux nouveaux titres exécutoires le 23 janvier 2014 pour la période allant respectivement de 2011 à 2012 et de 2012 à 2013 pour un montant global de 189 milliers d'euros.

Ces deux titres sont également contestés par SCLC devant le Tribunal administratif de Nice par deux requêtes du 27 février 2014 : l'instance est toujours actuellement pendante devant le Tribunal.

De même, ce contentieux devrait à terme trouver une issue qui ne devrait pas avoir de conséquences défavorables sur les comptes de la société pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus.

NOTE 13 - EVENEMENTS POST-CLOTURE

Il n'y a pas d'évènement significatif postérieur à la clôture.

NOTE 14 - PERIMETRE

Sociétés	% d'intérêts	
	31/10/2014	30/04/2015
Filiales en Intégration globale		
Hôtel Majestic S.A.	96,33	96,33
La Plage du Majestic SAS	96,33	96,33
Hôtel Gray d'Albion SAS	100,00	100,00
Société Casinotière du Littoral Cannois SAS	100,00	100,00
SCI 8 Cannes Croisette	99,90	99,90

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2015
(Période du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2015)

Aux actionnaires
Société Fermière du Casino Municipal de Cannes
1, Espace Lucien Barrière
06400 Cannes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes, relatifs à la période du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Nice et Neuilly-sur-Seine, le 18 juin 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FIDEXCO - FRANCE

Anne-Claire Ferrié

Stéphane Antonelli